

**Rapport du Président**

Séance Publique du  
mercredi 7 décembre 2011

**Service instructeur**

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

6<sup>ème</sup> **Commission** –  
N° CG-2011-5-6-2

**Service consulté**

**BUDGET PRIMITIF 2012  
AGRICULTURE**

Résumé : Le présent rapport regroupe l'ensemble des interventions de notre collectivité en faveur de l'activité agricole et du développement rural hormis les aides accordées pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans les pratiques agricoles qui relèvent du rapport « Cadre de Vie ».

Pour mener à bien les actions en faveur de l'activité agricole, il est proposé l'ouverture d'une autorisation de programme de 250.000 €, l'inscription de 1.500.000 € en crédits de paiement pour l'investissement, l'ouverture d'une autorisation d'engagement de 1.070.000 € et l'inscription de 882.000 € en crédits de fonctionnement, le montant des recettes attendues étant de 517.000 €.

**I - C041 : Soutien économique à l'agriculture**

**(AP : 100.000 € - CP : 100.000 € - AE : 1.070.000 € - F : 722.000 € - R : 57.000 €)**

**I.1. Les conventions de partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin**

**(AE 1.070.000 € - F 535.000 €)**

Le Conseil Général cofinance des actions menées par la Chambre d'Agriculture et verse sa contribution au regard des travaux et des dépenses réellement effectués et contractualisés avec le Département. Ce partenariat est régi par une convention cadre triennale qui a été renouvelée en 2011, assortie de conventions annuelles d'exécution.

**Bilan 2011**

Le partenariat conventionné s'articule autour de deux thèmes :

- la compétitivité, à travers notamment :
  - l'observatoire économique permettant de connaître avec précision le niveau de rentabilité de chaque production, notamment par le calcul du prix de revient ; il

permet à la Chambre d'Agriculture d'être particulièrement réactive au moment des crises (lait, chrysomèle,...),

- le développement de l'agriculture biologique avec un effort particulier en élevage et en montagne vosgienne,
- la poursuite des plans qualité et l'appui technico-économique aux agriculteurs créateurs d'un nouvel atelier de transformation,
- les enjeux territoriaux et environnementaux, à travers en particulier :
  - les diagnostics GERPLAN,
  - la lutte contre les coulées de boue,
  - les opérations eau et territoire, renforcées sur les aires d'alimentation de captage,
  - le développement de combustibles alternatifs aux énergies fossiles (miscanthus).

### **Propositions 2012**

Dans la perspective de la poursuite de ce partenariat et afin de faciliter la gestion financière de ce dossier lié à une convention triennale, il vous est proposé

- d'ouvrir une autorisation d'engagement à hauteur de 1.070.000 € et des crédits de paiement à hauteur de 535.000 € (solde 2011 et acompte 2012) en fonctionnement
- et de donner délégation à la Commission Permanente pour affecter ces crédits et valider la convention annuelle d'application 2012, qui s'inscrit dans les objectifs de la convention cadre triennale signée le 21 janvier 2011.

### **I.2. Encouragement à l'agriculture et au développement rural (F 150.000 €)**

Divers organismes agricoles et d'élevage peuvent bénéficier d'une subvention départementale pour leur fonctionnement, des équipements ou des actions de formation.

L'aide départementale est ciblée sur des actions précises concourant aux orientations du Conseil Général en la matière.

En 2011, 16 organismes ont été aidés pour un montant global de 118.156 €.

Il est proposé d'inscrire un crédit de fonctionnement de 150.000 € pour 2012, inchangé par rapport à 2011, et de donner délégation à la Commission Permanente pour répartir les crédits entre les différents organismes, après examen préalable de chaque dossier par la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne.

### **I.3. Soutien à l'apiculture (F 22.000 € - R 11.000 €)**

Suite au règlement n°1221/97 du Conseil de l'Union Européenne, la Confédération régionale des apiculteurs d'Alsace a été à l'initiative d'un programme européen triennal

de développement de l'apiculture en Alsace, basé sur la lutte contre la varroatose qui s'est échelonné de 2000 à 2002, 2003 à 2005 et de 2006 à 2008.

Au Budget Primitif (BP) 2009, un avis favorable a été donné pour la poursuite de ce programme de 2009 à 2011 et une réunion avec la Confédération Régionale des Apiculteurs d'Alsace, les services de la Région et du Département du Bas-Rhin a permis de faire un état des lieux de la filière apicole alsacienne et de définir les thématiques d'actions prioritaires à savoir :

- poursuite et amélioration de la lutte contre la varroatose,
- mise en place d'une formation d'agents sanitaires spécialisés.

Lors du BP 2011 un crédit de 22.000 € a été prévu, 50% devant faire l'objet d'un remboursement de la part de l'Union Européenne.

Le montant du programme 2011 a finalement été de 15.155,18 €. Le remboursement de l'Union Européenne s'élèvera à environ 7.577 €.

Un nouveau programme sur 3 ans étant susceptible de nous être présenté, il vous est proposé de donner un avis de principe favorable à la continuité de cette action, avec les réserves suivantes :

- Présentation du bilan qualitatif et quantitatif détaillé du programme 2009-2011,
- Validation par l'Union Européenne des actions envisagées,
- Caution scientifique qui devra être apportée par la Direction des Services Vétérinaires et/ou par le Laboratoire Vétérinaire Départemental.

Il est ainsi proposé d'inscrire un montant prévisionnel de 22.000 € de crédits de fonctionnement, 11.000 € en recettes, et de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver le dossier, affecter les crédits et valider si nécessaire la convention correspondante.

#### **I.4. Abattoir et investissement agricole direct (AP 100.000 € – CP 100.000 € – F 15.000 € – R 46.000 €)**

L'abattoir de CERNAY, propriété du Département, est exploité dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP) par une société d'exploitation qui emploie treize personnes et dont l'actionnariat est composé d'associations agricoles (fermes auberges, bienvenue à la ferme...), d'éleveurs, de bouchers et de particuliers.

Cet abattoir multi espèces de proximité a permis de développer des filières courtes de vente directe aux particuliers dans le département. Plus de 1.500 apporteurs ont fait abattre 920 tonnes en 2011. Les consommateurs sont assurés de bénéficier de la traçabilité de produits de qualité à partir d'animaux élevés dans la région. L'exploitant a su développer ses prestations de découpe, de conditionnement (mise sous vide, caissettes...) lui permettant probablement de s'approcher de l'équilibre financier en 2011 et ce malgré le fait que le tonnage d'équilibre estimé à 1.100 tonnes ne soit pas atteint.

En 2011, le Département a réalisé 80.000 € d'investissement et de gros entretien sur l'abattoir de CERNAY. Les travaux ont principalement consisté en la transformation d'un bureau en chambre froide de stockage des produits finis, au renforcement de la station de prétraitement et à l'achat d'appareils de rechange afin d'éviter une panne bloquante. Il a également fallu faire face à plusieurs fuites du réseau de production et de transport du froid qui ont occasionné près de 16.000 € de frais de réparation.

Suite aux demandes des services vétérinaires, il a fallu procéder à différentes mises aux normes : déplacement du tank à sang, installation de prises de courant, pose de

luminaires... Ces travaux de mises aux normes ont permis le classement au niveau 2 de cet outil en mars 2011.

Pour 2012, il est proposé d'inscrire :

- 38.000 € d'investissement pour l'achat de matériel et d'équipement pour la salle de découpe, d'étagères en inox, tables de découpe, d'un chariot élévateur...
- 60.000 € de travaux d'investissement concernant principalement la mise en place d'un palan de relevage des animaux en bouverie (rail, treuil électrique), mise en place d'une centrale de lavage haute pression et hors gel pour les bétailières,
- 15.000 € pour les travaux de gros entretien,
- 2.000 € pour les insertions dans la presse.

Au total, il est proposé d'inscrire pour le soutien économique à l'agriculture 722.000 € en fonctionnement, 100.000 € en Autorisation de Programme (AP) et en Crédits de Paiement (CP) ainsi que 57.000 € en recettes.

## **II - C042 : Aménagement foncier**

**(AP : 100.000 € - CP : 750.000 € - F : 10.000 € - R : 310.000 €)**

L'aménagement foncier, outre l'amélioration des conditions d'exploitation des propriétés rurales agricoles ou forestières, doit également contribuer à l'aménagement du territoire, à la réalisation d'ouvrages routiers ou ferroviaires, à la préservation des risques naturels et assurer la mise en valeur des espaces naturels ruraux et la protection du patrimoine rural et des paysages.

Le Code Rural et de la Pêche Maritime confie aux Départements la responsabilité globale de la conduite des procédures d'aménagement foncier depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 (suivi des procédures, de l'animation, du secrétariat des différentes Commissions Communales et de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CCAF/CDAF) ainsi que du contentieux).

Le Département assure la maîtrise d'ouvrage des opérations d'aménagements fonciers agricoles et forestiers et leurs études préalables, la maîtrise d'œuvre des échanges d'immeubles ruraux et de la réglementation des boisements et prend en charge les frais divers se rapportant à ces différentes opérations (rémunération des commissaires enquêteurs, défraiement des membres de la CDAF, frais d'insertion dans les journaux ...).

Le Département subventionne également les échanges d'immeubles ruraux, principalement dans le vignoble où des aménagements fonciers d'envergure sont difficiles à mener.

### **Confirmation de critères d'intervention existants**

Avant la décentralisation les membres non fonctionnaires de la CDAF percevaient des indemnités forfaitaires de vacation pour perte de salaire et des frais de déplacement et de repas à la charge du Ministère de l'Agriculture et imputés au titre des frais généraux du remboursement.

Après la décentralisation, aucune disposition particulière n'ayant été prévue par la loi, le Conseil Général a continué à indemniser les membres non fonctionnaires de cette commission sur les mêmes bases. Il a délibéré lors du BP 1999 en ce qui concerne les vacations pour en modifier le montant, le remboursement des frais de déplacement et de repas se faisant sur la base des règles prévues pour les fonctionnaires.

Dans un souci de clarté, je vous propose de confirmer nos critères d'indemnisation des membres non fonctionnaires de la CDAF, regroupés dans le tableau figurant en annexe 2.

## **Bilan 2011**

- Projet de déviation de la RD 419

- *BALLERSDORF* :

La consultation sur la reconnaissance, le classement et l'évaluation des propriétés s'est achevée le 25 juillet. La CCAF qui a examiné les réclamations s'est réunie le 8 septembre et la sous-commission du 20 octobre a fixé le programme des travaux connexes.

L'emprise totale nécessaire pour l'ouvrage étant d'environ 23 ha, le prélèvement de surface à chaque propriétaire pourrait être nul, si les objectifs d'acquisition sont atteints puisque dans le cadre d'une convention de partenariat mis en place avec la SAFER, 19,5 ha ont déjà été acquis à ce jour, par la SAFER pour le compte du Département et 5 ha sont en cours d'acquisition.

- *DANNEMARIE* :

Les études ont été suspendues le 5 janvier 2010 en attendant que le projet routier soit finalisé et déclaré d'utilité publique.

Une réunion d'information pour les propriétaires a eu lieu le 13 septembre pour la reprise de la procédure, suite à la déclaration d'utilité publique de la déviation, datée du 14 avril 2011.

Lors d'une réunion organisée par le géomètre (du 27 au 29 septembre), peu de propriétaires se sont déclarés vendeurs. Aussi, la CCAF devrait probablement s'orienter vers un aménagement foncier avec exclusion de l'emprise. Cette procédure implique que l'emprise de l'ouvrage sera acquise à l'amiable ou par voie d'expropriation. Une restructuration des propriétés et des exploitations sera réalisée de part et d'autre de l'ouvrage, avec pour seul prélèvement, si besoin, celui permettant de réaliser le programme des travaux connexes.

- Aménagement foncier à ROUFFACH

La CCAF s'est réunie en septembre pour entendre les 3 prestataires retenus : le cabinet de Géomètre Expert BILHAUT de COLMAR, le bureau d'études en environnement IAD de VESOUL et le bureau d'études pédologiques Sol Conseil de STRASBOURG.

Les études d'aménagement, d'impact et d'hydraulique et pédologiques ont démarré le 27 septembre et se poursuivront sur une période de 16 mois.

- LGV (Ligne à Grande Vitesse) Rhin-Rhône

*Rappel :*

*Pour les communes d'ETEIMBES et SCHWEIGHOUSE/THANN, l'ensemble de la zone agricole a été retenu dans les périmètres permettant ainsi des aménagements fonciers avec inclusion d'emprise. Il en est de même à SOPPE-LE-HAUT mais avec un périmètre*

qui couvre également la zone forestière, constituée en grande partie de petites propriétés privées morcelées très impactées par la LGV.

Pour les communes de BURNHAUPT-LE-HAUT et REININGUE, seules les zones agricoles impactées directement par la LGV sont dans les périmètres. Les modes d'aménagements choisis sont donc des aménagements fonciers avec exclusion d'emprise.

Une nouvelle convention a été signée le 27 septembre 2010, indiquant que RFF remboursera les dépenses engagées par le Département afin de mener à bien les opérations d'aménagement foncier décidées par les CCAF et estimées à 1.412.200 € TTC. Le montant final de la prise en charge sera arrêté au vu des décomptes définitifs des marchés.

*- COMMUNES EN INCLUSION D'EMPRISE :*

Dans les communes d'ETEIMBES, SCHWEIGHOUSE-PRES-THANN et SOPPE-LE-HAUT, la consultation sur la reconnaissance, le classement et l'évaluation des propriétés s'est achevée fin septembre. Les documents proposés à cette consultation ont été élaborés par les CCAF sur la base des études pédologiques menées dans ces communes.

Le classement des sols est établi sur la base de sondages réalisés (tous les 1 à 2 ha) dans les périmètres agricoles d'aménagement foncier : il est un outil d'aide à la décision qui a été très apprécié par les membres des CCAF, dans l'optique d'établir un classement des terres le plus objectif possible.

Chacune des CCAF va poursuivre son travail en élaborant le programme des travaux connexes, avant d'adopter le projet d'aménagement foncier qui pourra être présenté à enquête publique à l'automne 2012.

Dans l'intervalle, le Préfet sera saisi par RFF pour prendre un arrêté de prise de possession anticipé permettant au maître d'ouvrage d'occuper les terrains avant l'échéance de la DUP de la LGV, fixée au 25 janvier 2012.

*- COMMUNES EN EXCLUSION D'EMPRISE :*

Dans les communes de REININGUE et de BURNHAUPT-LE-HAUT, les CCAF se sont réunies pour faire une proposition définitive de mode d'aménagement, de périmètre et des prescriptions que devront respecter le plan et les travaux connexes. Le classement a été élaboré par la sous-commission, il sera présenté fin novembre aux CCAF pour organiser la consultation début 2012.

A ce jour, la procédure d'aménagement foncier n'est pas encore ordonnée. Elle sera menée avec exclusion d'emprise, laquelle est actuellement acquise par RFF au titre de la DUP.

## **Programmes à engager en 2012**

- Projet de déviation de la RD 419

*- BALLERSDORF :*

Les étapes de la procédure à venir sont :

- le bornage des chemins et fossés,
- la conception du projet d'aménagement foncier,

- l'élaboration du programme des travaux connexes.

L'enquête publique sur le projet devrait se dérouler en juin 2012 et sera suivie de l'examen des réclamations par la CCAF en septembre.

- *DANNEMARIE* :

Les études d'aménagement foncier, d'impact et d'hydraulique s'achèveront début 2012. Elles permettront à la CCAF de décider de la mise à enquête publique sur le mode et le périmètre d'aménagement foncier pour aboutir fin d'année, voire début 2013, à l'arrêté ordonnant la procédure.

- Aménagement foncier à ROUFFACH

Les études d'aménagement foncier, d'impact et d'hydraulique commenceront en octobre 2011 pour s'achever en mars 2013. Une attention particulière sera portée sur l'amélioration de l'existant du point de vue hydraulique et environnemental.

En avril 2012, la première phase de l'étude pédologique sera présentée à la CCAF, qui pourra ainsi s'y référer pour établir son projet de classement des terres.

- LGV (Ligne à Grande Vitesse) Rhin-Rhône

- *COMMUNES EN INCLUSION D'EMPRISE* :

Dans les communes d'ETEIMBES, SCHWEIGHOUSE-PRES-THANN et SOPPE-LE-HAUT, les CCAF se réuniront au premier trimestre pour préparer le dossier d'enquête publique sur le projet du nouveau parcellaire et du programme des travaux connexes. Cette enquête se déroulera début de l'automne.

- *COMMUNES EN EXCLUSION D'EMPRISE* :

Dans les communes de REININGUE et de BURNHAUPT-LE-HAUT, la consultation sur la reconnaissance, le classement et l'évaluation des propriétés est prévue début d'année. Les CCAF se prononceront ensuite sur les observations des propriétaires avant d'entamer l'élaboration du nouveau parcellaire, établi par le géomètre et le programme des travaux connexes. Fin d'année, elles pourront se réunir à nouveau pour organiser la mise à enquête publique sur le projet du nouveau parcellaire et du programme des travaux connexes.

- Liaison ALTKIRCH – MULHOUSE - BURNHAUPT-LE-BAS (AMB)

Lorsque la DUP sera prononcée, il y aura lieu de constituer des CCAF ou des CIAF dans les communes impactées par le projet routier afin qu'elles se prononcent sur l'opportunité d'engager les études d'aménagement foncier.

A ce jour, aucune date d'ouverture de l'enquête DUP n'est communiquée.

## **Synthèse**

L'ouverture d'une AP de 100.000 €, l'inscription d'un crédit de paiement de 750.000 € et de 10.000 € en fonctionnement sont sollicitées pour 2012 afin de pouvoir réaliser ces aménagements fonciers, couvrir les frais divers liés à ces opérations et continuer à

subventionner les échanges d'immeubles ruraux. Une recette de 310.000 € est attendue de la part de RFF dans le cadre des opérations d'aménagement foncier liées à la LGV. Les demandes de paiement au titre des frais divers liés à l'aménagement foncier (frais de déplacement des membres de la CDAF, commissaire enquêteur, publication dans les journaux ...) arrivent au coup par coup tout au long de l'année. Pour faciliter leur gestion, je vous propose comme en 2011 de m'autoriser à affecter dès à présent les AP nécessaires au règlement de ces frais divers étant entendu qu'à l'issue de l'exercice les AP non consommées seront annulées.

### **III - C043 : Laboratoire vétérinaire départemental (AP : 50.000 € - CP : 50.000 € - F : 150.000 € - R 150.000 €)**

En 2011, bien que l'actualité sanitaire vétérinaire ne soit plus dominée par la fièvre catarrhale ovine (FCO), maladie virale réputée contagieuse (MRC) des ruminants apparue depuis 2006 en Europe du Nord-Ouest, l'épidémiosurveillance a été maintenue au même niveau qu'en 2010 car la vaccination est devenue facultative, après 2 campagnes de vaccination obligatoire contre les sérotypes 1-8. Aucun cas de circulation virale n'a été mis en évidence dans le Haut-Rhin au cours de l'actuelle campagne de surveillance.

Le Groupement de Défense Sanitaire du Haut-Rhin (GDS 68) maintient le dépistage systématique de la BVD (Bovine Viral Diarrhoea ou "maladie des muqueuses") par PCR (Polymerase Chain reaction) de mélange inter-cheptels lors des introductions de bovins, mis en place en 2008. Cette décision est renforcée par le projet de la Fédération des GDS de généraliser ce dépistage en France, à l'instar de la Suisse qui poursuit un ambitieux plan d'éradication de la BVD sur 3 à 4 ans.

Après une forte progression en 2009 et 2010, les analyses de dépistage des salmonelloses dans les élevages de volailles ont diminué de 20% en raison d'une amélioration du niveau sanitaire, limitant le nombre de re-contrôles.

En raison de l'accident de la centrale de Fukushima, le LVD a dû répondre à une forte demande d'analyses de radionucléides en mai 2011 (+ 40 %). Avec le fort développement constaté en 2010, essentiellement pour le compte de gros laboratoires privés, ce secteur présente une croissance de 60% depuis 2009 ; les plans de surveillance pour le Ministère de l'Agriculture (DGAL) ne représentent actuellement que 3 % du volume analysé.

L'IRSN, nouveau laboratoire de référence depuis 2008, a assuré une formation de crise aux laboratoires du réseau chargé des plans de surveillance "radionucléides" de la DGAL.

Malgré des fluctuations entre les secteurs, compensées par la polyvalence du personnel, l'activité du LVD est au même niveau que 2009 et 2010, avec des recettes équivalentes.

#### **Perspectives 2012**

Le secteur vétérinaire constitue le cœur du service public du LVD, en étant à la fois un service aux éleveurs, un acteur de la santé publique (rage, zoonoses) et une source précieuse d'informations sur la qualité de l'environnement. Cette dernière mission reste d'actualité dans le domaine de la contamination radioactive (produits importés du Japon).

En réalisant des investigations sur l'état sanitaire de la faune sauvage et en offrant un service de diagnostic financièrement abordable pour les éleveurs et autres détenteurs d'animaux, le LVD assure une veille épidémiologique qui a démontré son utilité dans un passé récent : mise en évidence précoce de maladies gravissimes telles que peste porcine chez les sangliers, rage, salmonelloses, peste aviaire ... Il peut également

évaluer l'impact de certaines maladies du bétail sur la faune sauvage (FCO, BVD, paratuberculose...), et détecter l'existence de réservoirs.

En raison du très bon niveau sanitaire atteint par les cheptels français, le Ministère de l'Agriculture (DGAL) continue de réduire les opérations de prophylaxie des maladies bovines classiques ; brucellose et leucose sont ainsi passées à un rythme de contrôle quinquennal. Par contre, la prophylaxie obligatoire de la "Rhino-trachéite Infectieuse Bovine" (IBR), gérée par le GDS, concerne tous les bovins de plus de 24 mois. Il en résulte une gestion complexe des dossiers et un important travail administratif, alors que le nombre d'analyses et les recettes diminuent, l'Etat ne participant financièrement qu'au titre de la police sanitaire, pour les cheptels infectés ou en cours d'assainissement.

Les prévisions d'activités du LVD en 2012 demeurent comparables à celles de 2011 pour le secteur vétérinaire et la sérologie, avec de nouveau une inconnue pour les analyses FCO, liée à l'évolution de la situation sanitaire après vaccination et des exigences concernant les échanges internationaux. La vaccination n'étant plus obligatoire, il est probable que la surveillance soit encore maintenue, ainsi que des contrôles à l'exportation. Par ailleurs, un programme de contrôle des maladies des abeilles est annoncé pour le 2<sup>e</sup> semestre 2012. Le LVD fait partie des laboratoires du réseau de pathologie apicole et compte se développer dans ce domaine, après transfert de méthodes de l'ANSES Sophia, laboratoire de référence.

La résurgence régulière de maladies graves (rage importée) ou les risques pathologiques majeurs ("grippe aviaire", peste porcine...) rendent nécessaire le maintien d'une veille épidémiologique, d'autant que de nouvelles maladies apparaissent. Cette situation sanitaire évolutive implique d'assurer la réactivité du laboratoire par l'actualisation des connaissances et des techniques, et le maintien à jour voire l'évolution des équipements.

C'est pourquoi, une autorisation de programme de 50.000 € ainsi qu'un crédit de paiement de 50.000 € sont nécessaires en investissement pour maintenir le niveau de qualité des équipements du LVD et développer certaines analyses (miels).

Pour le fonctionnement, il vous est proposé d'inscrire un montant de 150.000 €, sans augmentation par rapport au BP 2011. A ce montant, il convient d'ajouter les salaires des agents, les frais d'entretien et de fonctionnement du bâtiment qui sont estimés à 700.000 €.

Les dépenses prévisionnelles du LVD sont ainsi estimées au total à 50.000 € en investissement et à 850.000 € en fonctionnement, soit un total de 900.000 € pour 150.000 € de recettes prévisibles.

Les prestations assurées par le Laboratoire se traduisent par des recettes, facturées sur la base de tarifs proposés à votre approbation. Les tarifs ayant été réévalués en 2011, il vous est proposé de ne pas les augmenter en 2012.

Les coûts proposés sont les coûts réels du laboratoire pour tous les secteurs où il existe une offre privée concurrentielle (radionucléides, dépistage des salmonelles en élevage de volailles). Par contre, pour les domaines de veille sanitaire et d'autopsie, le coût facturé représente une simple participation aux frais. En effet, une application du coût réel serait dissuasive pour les éleveurs et nuirait à notre connaissance au plus tôt et au plus proche du terrain des maladies, qui est la base de la veille sanitaire que nous effectuons. Pour ces prestations, je vous propose de poursuivre notre prise en charge de la majeure partie du coût, qui entraîne un déficit du LVD estimé à 750.000 € pour 2011.

En résumé je vous propose d'inscrire pour le LVD : 150.000 € en fonctionnement, 50.000 € en autorisation de programme et 50.000 € en crédits de paiement en investissement, et 150.000 € en recettes, le coût résiduel final du LVD étant estimé à

750.000 € en tenant compte des différentes charges du service (salaires, frais liés au bâtiment et aux fluides).

#### **IV - C044 : Développement rural** **(CP : 600.000 €)**

##### **IV.1 Programme de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE)**

Lors de sa réunion du 24 juin 2005, l'Assemblée Départementale a choisi d'intégrer son dispositif d'aide à la construction des bâtiments d'élevage dans le Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE de l'Etat). Cette intervention a été inscrite dans le contrat de projet 2007-2013 pour un montant total de 2.050.000 € et dans le volet régional (DRDR) du plan de développement rural hexagonal (PDRH), en maintenant les conditions d'intervention du Département, à savoir l'intégration paysagère. Le Département bénéficie ainsi d'un cofinancement de l'Europe (FEADER) pour une partie de ces crédits engagés dans le PMBE, le reste étant pris en charge en « top up » (sans cofinancement).

##### **Bilan 2011**

20 bâtiments d'élevage ont été aidés pour un montant global de subventions de 290.000 €.

##### **Proposition 2012**

Ce programme relevant d'une AP pluriannuelle engagée en 2007, aucune inscription complémentaire d'AP n'est nécessaire en 2012.

Compte tenu des engagements en cours, il vous est proposé d'inscrire 400.000 € de CP pour cette action en 2012.

##### **IV.2 Plan végétal pour l'environnement (PVE)**

A l'instar du PMBE pour la filière élevage, l'Etat a souhaité mettre en place en 2006 un plan d'aide aux investissements pour la filière « grandes cultures », le plan végétal environnement (PVE). Comme le PMBE, le PVE associe les différents financeurs publics (Etat, collectivités, Agence de l'Eau), ce qui assure la cohérence des interventions et présente l'avantage d'être notifié à Bruxelles et d'être cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Lors du BP 2007, le Conseil Général a décidé d'intervenir sur les investissements relatifs à l'enjeu érosion, l'Etat, la Région et l'Agence de l'Eau intervenant sur les enjeux nitrates et produits phytosanitaires. Le soutien du Département porte ainsi sur l'acquisition de matériel de travail simplifié du sol, ce dernier limitant les phénomènes d'érosion.

Cette implication a été inscrite au contrat de projets et dans le volet régional (DRDR) du plan de développement rural hexagonal (PDRH).

Le paiement des aides PMBE et PVE se fait via l'Agence de Service et de Paiement (ASP), avec laquelle des conventions de paiement associées ont été signées.

##### **Bilan 2011**

12 dossiers ont été aidés pour un montant global de subventions de 15.750 €.

##### **Proposition 2012**

Ce programme relevant d'une AP pluriannuelle engagée en 2007, aucune inscription complémentaire d'AP n'est nécessaire en 2012.

Compte tenu des engagements en cours, il vous est proposé d'inscrire 50.000 € de CP pour poursuivre ces actions en 2012.

#### **IV.3 Politique « montagne »**

Lors de sa réunion du 29 juin 2007, l'Assemblée Départementale a validé les modalités d'intervention du Département dans le cadre de la convention Massif Vosgien 2007-2013 aux côtés de la Région Alsace et du Département du Bas-Rhin.

Dans ce cadre, le Département continuera à apporter son soutien à :

- la vente directe de produits fermiers,
- la promotion des produits titulaires d'une marque collective,
- la diversification des activités.

#### **Bilan 2011**

6 dossiers ont été aidés pour un montant global de 65.900 €.

#### **Proposition 2012**

Ce programme relevant d'une AP pluriannuelle engagée en 2007, aucune inscription complémentaire d'AP n'est nécessaire en 2012.

Compte tenu des engagements en cours, il vous est proposé d'inscrire 150.000 € de CP pour continuer à soutenir ces actions en 2012.

#### **IV.4 Synthèse pour le Développement Rural**

Pour honorer nos engagements en matière de développement rural (IV.1 à IV.3) en 2012, 600.000 € de crédits de paiement sont nécessaires. Les AP ayant été engagées en 2007 pour la durée du programme de développement rural (3,15 M€), aucune AP complémentaire n'est nécessaire en 2012.

---

#### **En conclusion, je vous propose :**

- d'inscrire, au titre du soutien économique à l'agriculture, une autorisation de programme de 100.000 €, un crédit de 100.000 € en investissement, une autorisation d'engagement de 1.070.000 €, un crédit en fonctionnement de 722.000 € et 57.000 € en recettes, dont la répartition figure dans le tableau joint en annexe 1,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour affecter les crédits et valider la convention annuelle d'application 2012 avec la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin pour la mise en œuvre d'actions à définir,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour répartir les crédits entre les différents organismes agricoles et d'élevage, après avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne,

- de donner un avis de principe favorable à la continuité des actions en faveur de l'apiculture pour 2012, avec les réserves prévues au rapport,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver le dossier relatif aux actions en faveur de l'apiculture, affecter les crédits et si nécessaire valider la convention correspondante,
- d'approuver l'ouverture d'une autorisation de programme de 100.000 € pour 2012 au titre de l'aménagement foncier et d'inscrire 750.000 € en crédits de paiement, 10.000 € en fonctionnement et 310.000 € en recettes,
- de confirmer nos critères d'indemnisation des membres non fonctionnaires de la CDAF conformément au tableau joint en annexe 2,
- de m'autoriser à affecter les AP nécessaires au règlement des frais divers liés aux opérations d'aménagement foncier,
- de soumettre les dossiers d'échanges d'immeubles ruraux, après avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne, à la Commission Permanente pour affectation des crédits,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver les dossiers techniques et décider de l'engagement des opérations de pré-étude, d'études d'impact et hydraulique et de l'engagement des consultations nécessaires,
- d'ouvrir, au titre du budget du Laboratoire Vétérinaire Départemental, une autorisation de programme de 50.000 € et d'inscrire un crédit de 50.000 € en investissement, 150.000 € en fonctionnement et 150.000 € en recettes, dont la répartition figure dans le tableau joint en annexe 1,
- de maintenir en 2012 les tarifs du Laboratoire Vétérinaire Départemental fixés pour 2011,
- d'inscrire un crédit de 600.000 € en investissement pour 2011 au titre du développement rural dont la répartition figure dans le tableau joint en annexe 1,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour décider de l'attribution des subventions après l'examen des dossiers par la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

BP 2012

## RAPPORT AGRICULTURE

## ANNEXE FINANCIERE

N° de transpo	Chapitre	Nature	Fonction	Programme	Politique	libellé	Montant CP
2101	21	2153	928	C141		TX de maintenance Abattoir de Cernay	60 000,00 €
	21	2157	928	C141		Acquisitions materiel Abattoir de Cernay	38 000,00 €
	20	2033	928	C141		Frais d'insertion Abattoir de Cernay	2 000,00 €
			<b>AP 2012</b>	<b>100 000,00</b>		<b>TOTAL C041</b>	<b>100 000,00 €</b>
N° de transpo	Chapitre	Nature	Fonction	Programme	Politique	libellé	Montant CP
2114	4542102	45421	01	C442		AF DEVIATION DE LA RD 419	127 000,00 €
	4542103	45421	01	C442		AF ELARGISSEMENT RD 18 BIS	148 000,00 €
	4542105	45421	01	C442		AF LVG	468 000,00 €
	4542106	45421	01	C442		AF LIAISON ALTKIRCH MULHOUSE BURNHAUPT LE BAS (AMB)	0,00 €
2112	204	20414	74	C242		Aménagement foncier EIR TX communes	0,00 €
	204	20418	74	C242		Aménagement foncier EIR TX org.publics	0,00 €
	204	2042	74	C242		Aménagement foncier EIR TX Pdroit privé	0,00 €
2114	4542101	45421	01	C442		Aménagement foncier marchés et frais divers	2 000,00 €
	4542104	45421	01	C442		Reglementation des boisements	5 000,00 €
			<b>AP 2012</b>	<b>100 000,00</b>		<b>TOTAL C042</b>	<b>750 000,00 €</b>
N° de transpo	Chapitre	Nature	Fonction	Programme	Politique	libellé	Montant CP
2132	204	20418	74	C244		Developpement rural CNASEA	450 000,00 €
	204	2042	74	C244		Developpement rural DROIT PRIVE	150 000,00 €
contrat de projet AP de 3,7M€ existant							
						<b>TOTAL C044</b>	<b>600 000,00 €</b>
						<b>Total général Investissement du C04</b>	<b>1 450 000,00 €</b>
						<b>TOTAL GENERAL DE SEA INVESTISSEMENT (hors LVD)</b>	<b>1 450 000,00 €</b>

## 124 Laboratoire Vétérinaire Départemental

N° de transpo	Chapitre	Nature	Fonction	Programme	Politique	libellé	Montant CP
2121	21	2188	921.1	C143		Acquisition de materiel outillage et mobilier	50 000,00 €
			<b>AP 2012</b>	<b>50 000,00</b>			
						<b>TOTAL C051</b>	<b>50 000,00 €</b>

N° de transpo	Chapitre	Nature	Fonction	Programme	Politique	libellé	Montant CP
2107	65	6574	928	<b>C741</b>	C04	Apiculture Programme Européen	22 000,00 €
	65	6574	928	<b>C741</b>	C04	Encouragement à l'Agriculture et au Développement rural	150 000,00 €
2108	65	65738	928	<b>C841</b>	C04	Chambre de l'Agriculture <b>AE 1 070 000€</b>	535 000,00 €
2106	011	61558	928	C641	C04	Maintenance Abattoir de Cernay	15 000,00 €
2117	65	6574	738	<b>C742</b>	C04	EIR Echanges immeubles ruraux (privé)	<b>10 000,00 €</b>

Total général fonctionnement du C04 (hors lvd)

732 000,00 €

TOTAL GENERAL DU FONCTIONNEMENT DE SEA

732 000,00 €

124 Laboratoire Vétérinaire Départemental

N° de transpo	Chapitre	Nature	Fonction	Programme	Politique	libellé	Montant CP
2126	011	60668	921.1	C643	C04	Produits pharmaceutiques d'hygiène et appareillages	300,00 €
	011	60636	921.1	C643	C04	Habillement	500,00 €
	011	60628	921.1	C643	C04	Autres fournitures	95 000,00 €
	011	61558	921.1	C643	C04	Entretien de matériel, outillage et mobilier	7 000,00 €
	011	60632	921.1	C643	C04	Acquisition de petit matériel, outillage et mobilier	10 000,00 €
	011	611	921.1	C643	C04	Contrats et prestations avec des entreprises	26 000,00 €
	011	6182	921.1	C643	C04	Documentation générale	4 000,00 €
	011	6353	921.1	C643	C04	Impôts et taxes indirects	200,00 €
011	6156	921.1	C643	C04	Maintenance	7 000,00 €	
<b>TOTAL GENERAL DU FONCTIONNEMENT DU LVD C04</b>							<b>150 000,00 €</b>

N° de transpo	Service	Libellé du Service	Politique	Imputation	2012	Objet de la recette
2126	124	LVD	C643	70/7061/921	150 000,00 €	Recettes Laboratoire Départemental
2106	112	SEA	C641	70/7061/928	46 000,00 €	Redevance d'usage des abattoirs publics
2106	112	SEA	C641	74/74773/928	11 000,00 €	Apiculture
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>					<b>207 000,00 €</b>	
2114	112	SEA	C04	4542205/01/4542	310 000,00 €	LGV aménagement foncier sur AP antérieurs
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>					<b>310 000,00 €</b>	

**CRITERES D'INDEMNISATION DES MEMBRES NON FONCTIONNAIRES  
DE LA COMMISSION DEARTEMENTALE D'AMENAGEMENT FONCIER**

<b>Vacations</b>	41,90 € la ½ journée 67,10 € la journée
<b>Frais de déplacement et de repas</b>	Sur la base des conditions de règlement et de montant applicables aux fonctionnaires départementaux (indemnité de repas et kilométrique)